

Une assurance vie à près de 4% trois ans de suite : voici les recettes de cette mutuelle

Pour la troisième année consécutive, Ampli Mutuelle sert un rendement à hauteur de 3,75% pour son contrat d'assurance vie.



AMPLI-ASSURANCE VIE
— ÉPARGNE FONDS 100% EUROS —

ne pas avoir à choisir, c'est si simple

- Ampli Mutuelle annonce un rendement de 3,75% pour son fonds en euros, bien supérieur à la moyenne de 2,5% et donc très largement au-dessus du taux du Livret A.

- Le contrat d'assurance vie d'Ampli Mutuelle, créé en 2023, doit principalement sa performance à des investissements dans des obligations à haut rendement.

- Le nombre d'adhésions et la collecte ont doublé en 2025. Ce contrat est réservé aux indépendants et professions libérales avec un ticket d'entrée de 5 000 euros.

Ampli Mutuelle se retrouve cette année encore parmi les premiers acteurs à dévoiler le rendement de son contrat d'assurance vie. Pour la troisième année consécutive, la mutuelle affiche une performance de son fonds en euros à hauteur de 3,75% ... Bien au-dessus de la moyenne attendue à 2,5%. La mutuelle fait aussi bien mieux que le Livret A dont le taux moyen a atteint 2,16% au titre de l'année 2025.

« La performance est essentiellement due au fait que le contrat est très jeune »

« Ce niveau de rendement résulte directement des bonnes performances de la gestion d'actifs, notamment grâce à une gestion opportuniste sur les marchés actions, dont la mutuelle a choisi de redistribuer les fruits dès cette année à ses assurés », explique la mutuelle dans un communiqué. « La forte progression des versements en 2025, nettement supérieure à celle observée en 2024, a permis à Ampli Mutuelle d'investir massivement dans des

obligations offrant des rendements supérieurs ou égaux à 4% tout au long de l'année. »

Top 4 de notre comparatif assurance vie



meilleurtaux Essentiel Vie : performance, simplicité et frais réduits



80 € offerts pour une première souscription



Conseils personnalisés et faibles frais



Linxea Avenir 2 un contrat **diversifié à frais réduits**

Un contrat récent et des obligations à haut rendement

Le contrat d'assurance vie monosupport de la mutuelle est récent, il a en effet été créé seulement en 2023. « La performance est essentiellement due au fait que le contrat est très jeune », précise à MoneyVox Olivier Sanson, directeur général d'Ampli Mutuelle. « Les premiers investissements ont été réalisés sur des obligations qui donnent de bons rendements. Et l'année 2025 n'a pas fait exception : nous avons pu investir sur des obligations avec de bons taux, et c'est ce qui fait que nous arrivons à servir ce taux. **Nous n'avons aucune obligation qui sert moins de 3,5 à 4% de rendement .** »

Le fonds euros d'Ampli Mutuelle est composé « 98% d'obligations d'état et d'entreprises et 2% d'actions » explique encore Olivier Sanson. En 2024, Ampli Mutuelle avait enregistré 400 nouvelles adhésions et « une collecte de 30 millions d'euros ». Au titre de l'année 2025, « **le nombre d'adhésions ainsi que le montant de la collecte ont doublé** », ajoute Olivier Sanson.

« Ce contrat est réservé aux indépendants et professions libérales, ainsi qu'à leurs conjoints, enfants, petits-enfants... »

Aussi alléchant qu'il soit, le contrat monosupport d'Ampli Mutuelle n'est pas accessible à tous. « Ce contrat est réservé aux indépendants et professions libérales, ainsi qu'à leurs conjoints, enfants, petits-enfants... Les auto-entrepreneurs et mandataires sociaux sont concernés ». Par ailleurs, le ticket d'entrée d'élève à 5 000 euros... Mais cela ne semble pas effrayer les adhérents puisqu'en 2024, l'encours moyen en assurance vie s'élève à 59 000 euros.

Des réserves très faibles

Un taux attractif au détriment de PPB ? La provision pour participation aux bénéfices (PPB) est une réserve qui permet de **booster les rendements des fonds euros de l'assurance vie**. Elle est alimentée par les intérêts perçus sur les obligations détenues dans les fonds en euros ou des bénéfices tirés des actions et des actifs immobiliers. Cette réserve est réglementée : l'assureur doit en effet reverser au minimum 85% des profits aux épargnants dans l'année, et le reste dans un délai de huit ans maximum.

« Le choix de servir du 3,75% **s'est fait au détriment de la PPB**, c'est-à-dire qu'effectivement on n'en avait pas ou très peu doté. Mais nous avons eu l'opportunité de pouvoir encore servir ce taux et nous l'avons fait pour **récompenser les épargnants qui nous font confiance cette année**, ou qui nous font confiance depuis l'origine », ajoute Olivier Sanson.

3% pour le PER

Du côté de son plan épargne retraite AMPLI-PER Liberté, la rémunération du fonds euros s'élève à 3% pour l'année 2025, en baisse par rapport à 2024 (3,50%). « L'année dernière, nous avions dû piocher dans notre résultat pour servir le taux à 3,50%. Cette année, nous avons repris cette avance, ce qui fait que nous avons été obligé de rééquilibrer le taux servi », conclut le directeur général d'Ampli Mutuelle.